

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 07 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 mai à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Estelle Trémouhécac donne procuration à Céline elie

Date de convocation : 2 mai 2024

Secrétaire de séance : Alexandre Vagnon

OBJET : SUBVENTIONS POUR INTERCONNEXION

Dans le cadre du projet d'interconnexion de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette au projet de sécurisation en eau potable planifié à l'échelle départementale entre les communes de BOURG-ARGENTAL et d'ANNONAY,

Mme la Maire demande au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 50% du coût du projet définit par l'AVP, auprès du Département de la Loire à hauteur de 25% (plafonné à 200 000,00 €) et auprès de l'état dans le cadre de la DETR dans la limite de 80 % du montant hors taxe défini par l'AVP.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité
AUTORISE Mme la maire à faire ses demandes de délibération et à signer tous les documents utiles à ce dossier.

Mme la maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Alexandre Vagnon

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Alexandre Vagnon.